L'info 100 % Rurale
Le journal de la Coordination Rurale 40
OCTOBRE 2019

ZNT : Foutez-nous la paix !

Édito de Olivier de Ginestet
Président de la CR 40
Éleveur de poulets à St Sever

On parle des ZNT (zones de non traitement) riverains depuis que le maire de Langouët a pris son arrêté (annulé par le tribunal de Rennes) visant à interdire les traitements phytosanitaires à plus de 150 mètres des habitations. Sans surprise, il a reçu le soutien de sa population (celle qui a voté pour lui), des médias, et d'autres maires probablement tous aussi écologistes que lui et en quête de popularité.

Les conséquences nous obligent à monter au créneau si l'on ne veut pas que demain toutes nos exploitations soient interdites de traitements. Déjà l'État s'interroge sur un périmètre à imposer et concerte pour cela les différents organismes concernés comme nos syndicats. Si certains acceptent un compromis avec compensations financières, il n'en est rien de la CR qui refuse toutes ZNT.

Les raisons ?

⇒ Les produits phytosanitaires sont utilisés aux doses et conditions imposées par l'Europe parmi les plus strictes au monde, et par la France les plus strictes d'Europe.

⇒ De nombreux produits, considérés comme dangereux et/ou polluants, ont été retirés du marché. Les phytos utilisés actuellement ont tous une homologation européenne AMM (autorisation de mise sur le marché).

⇒ L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ne s'est jamais prononcée pour des ZNT, reconnaissant que l'usage que nous faisons des produits phytosanitaires ne présente pas de danger pour les riverains.

⇒ L'État nous considère comme des professionnels dès lors qu'il nous impose de passer un « certiphyto » et contrôle périodiquement nos pulvérisateurs.

⇒ Les superficies concernées par les ZNT seraient considérables et cela pourrait remettre en cause la survie de nombreuses exploitations déjà encerclées par l'urbanisme.

⇒ Les maires ont donné des permis de construire en zones agricoles et nous demandent d'en subir les conséquences.

⇒ Accepter une compensation financière nous soumettra à toute modification des règles, à tout contrôle et à tout caprice de l'administration et des associations de riverains. Il suffit pour cela de se rappeler les débuts de la réforme de la PAC en 1992 : les primes n'ont cessé de diminuer années après années et les contraintes d'augmenter.

Ainsi, la CR par la voix de son Président Bernard Lannes, a rencontré le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume et la ministre de la Transition écologique Elizabeth Borne. Nous devons rester mobilisés et ne surtout pas se monter les uns contre les autres. On pourrait penser que les agriculteurs bio ne sont pas concernés mais il n'en est rien.

Je vous demande de rester attentifs afin de ne pas tomber dans le piège de la discorde. Si vous discutez avec des riverains, donnez vos arguments avec fermeté mais sans colère car la colère est mauvaise conseillère et n'amène rien de bon.

La CR a rédigé une charte de bon voisinage qui vise à entretenir un climat de sérénité et de compréhension ainsi qu'à développer et valoriser l'agriculture en parfaite harmonie avec les différents acteurs du territoire. Elle a été envoyée au Préfet des Landes et au président de la Chambre d'agriculture le 02 août dernier. Retrouvez-la sur notre site internet.

LA CR SE BOUGE CONTRE LE CETA

120 éleveurs devant l'Assemblée nationale

Le 17 juillet dernier, 120 agriculteurs de la Coordination Rurale se sont rassemblés devant l'Assemblée nationale afin de dire NON à la ratification des accords de libre-échange, notamment celui du CETA.

De nombreux députés sont venus à notre rencontre pour témoigner de leur soutien et pour indiquer leur volonté de ne pas ratifier cet accord. À noter qu'aucun député de La République en Marche, du Modem ou de l'UDI n'a fait l'effort de se déplacer. Sans doute se voyaient-ils incapables de répondre aux arguments des éleveurs…

Accord CETA finalement ratifié par nos chers députés le 23 juillet…

Pour Olivier de Ginestet, président de la CR 40, *« le CETA est une aberration pour l'agriculture française. Il va permettre à des produits alimentaires d'arriver chez nous sans garanties sanitaires et de traçabilité. C'est absurde de faire traverser l'Atlantique à des produits que nous pourrions produire ici alors que nous avons fait le choix de la qualité».*

Malgré un bilan alarmant et une opposition de l'ensemble de la société, la majorité parlementaire a choisi de rester sourde et de continuer tête baissée dans sa volonté affichée de brader notre agriculture. Pour la Coordination Rurale, le CETA est un marchandage pour équilibrer la balance commerciale française. L'agriculture est sacrifiée au profit de la vente de voitures et au détriment de la santé de la population.

La CR n'abdiquera pas tant qu'il restera une chance de sauver nos éleveurs et leurs familles, et défendra notre agriculture d'excellence reconnue dans le monde entier ! Nous sommes convaincus que les sénateurs, qui doivent maintenant étudier cet accord, sauront faire le bon choix et refuseront de le ratifier en le renvoyant sur les bancs de l'Assemblée nationale. Nous resterons mobilisés et nous irons de nouveau à la rencontre des députés qui ont voté en faveur du CETA pour les convaincre qu'ils se trompent.

Résultats des votes

Il est malheureux de constater que, au sein de la première région agricole de France, nos députés ont voté très majoritairement POUR la ratification du CETA !

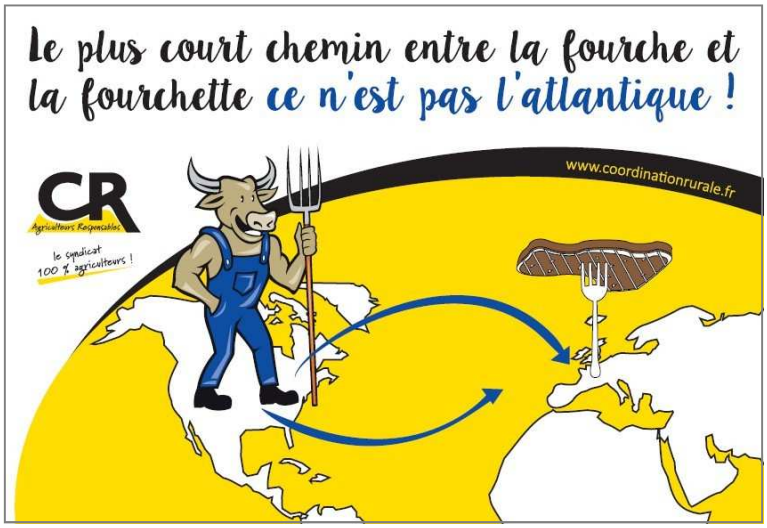

EN NOUVELLE AQUITAINE

50 DÉPUTÉS

➔ 31 VOTES POUR

➔ 12 VOTES CONTRE

➔ 7 ABSTENTIONS / PAS DE VOTE

DANS LES LANDES

➔ FABIEN LAINÉ–MODEM : POUR

➔ LIONEL CAUSSE–LREM : CONTRE

➔ BORIS VALLAUD–SOC : CONTRE

NOUS NE SOMMES PLUS ASSEZ NOMBREUX !

Fustiger nos agriculteurs avec les pesticides, c'est méconnaître la sociologie rurale de notre pays.

En 1946, à la sortie de la guerre, 36,4 % des personnes en âge de travailler étaient dans l'agriculture. Une famille de paysans nourrissait deux autres familles. Aujourd'hui, seulement environ 2,5 % de nos emplois sont dans l'agriculture. Un agriculteur nourrit donc 40 familles. La main-d'œuvre dans les campagnes ne permet plus de désherber à la main ou de ramasser les doryphores !

On ne peut pas nous demander plus que nous en faisons. Nous travaillons plus de 50 heures par semaine, prenons peu de vacances et le tout pour un revenu inférieur au SMIC.

Notre nombre va encore fortement diminuer dans les prochaines années car nous sommes âgés et, même dans les meilleurs secteurs de notre département, les enfants ne prennent plus la suite des parents qui ne gagnent plus leur vie.

Nos politiques cherchent à détourner l'attention des grandes productions agricoles en mettant en avant des exemples caricaturaux comme le piment d'Espelette ou le bio. Ces belles réussites sur des marchés de niches ne feront jamais vivre des centaines de milliers d'agriculteurs et n'assureront pas une autosuffisance alimentaire.

Ce qui est à l'origine de la disparition de nos paysans ce sont les prix agricoles trop bas qu'ils subissent via l'ouverture des frontières extérieures de l'Union européenne, les mettant en concurrence avec des pays producteurs plus compétitifs ou qui pratiquent du dumping. Citons la viande d'Argentine, le poulet thaïlandais, le soja.

Face à cela, nos filières agricoles où prédominent les intérêts de l'import/export, exigent de nous encore plus de compétitivité. On nous demande de continuer à augmenter les rendements, en utilisant encore plus d'engrais, de pesticides et pourquoi pas des OGM ou des hormones ! Mais là, la société civile a déjà dit : stop ! Nous sommes maintenant écartelés entre deux exigences contradictoires : la compétitivité sur le marché mondial face au moins disant et les contraintes environnementales dont l'impact financier est déjà trop lourd.

Dans cette situation de fragilité économique et sociologique, il est dangereux de continuer à casser du sucre sur notre dos comme le font des organisations environnementales qui militent pour la suppression des produits de protection des plantes. Elles vont finir par faire disparaître l'agriculture familiale. Comment notre population se nourrira-t-elle ? Avec des importations de pays dont les normes de productions sont bien inférieures aux nôtres. C'est déjà le cas avec plus de 1 Mt de maïs ukrainien importé en France sur la dernière campagne, les tourteaux de soja OGM et les haricots de notre garbure dessiqués au glyphosate ! S'il n'y a plus de paysan, ce seront les coopératives qui produiront, avec des prestataires qui travailleront jour et nuit dans les champs avec du matériel encore plus gros. On ne tardera pas à nous regretter…

Vouloir nous interdire l'utilisation des pesticides à proximité des habitations serait financièrement insupportable. Il ne faut plus mettre la charrue avant les bœufs : si l'on veut être plus exigeant avec nous, il faut remettre les choses en ordre. Comme dans les autres professions, il faut que nous établissions des devis pour ce que l'on nous demande avant de commencer à travailler. Pour répondre aux cahiers des charges que les consommateurs et les pouvoirs publics nous présentent, nous avons des coûts à prendre en compte et à répercuter sur nos prix de vente. Que dirait un concessionnaire automobile d'une marque de luxe si on voulait lui acheter le dernier modèle avec toutes les options au prix d'une Dacia ? C'est exactement ce que les filières ne se gênent pas de faire avec nous.

À partir de là, nous pourrons prendre le risque de supprimer les produits phytos, sachant que le rendement risque de chuter de moitié. Il faudra donc au minimum doubler nos prix de vente pour que nous ne soyons pas perdants. Pour le consommateur, cela se traduira, par exemple, par une augmentation de 3 centimes de la baguette de pain, soit moins que la différence qu'il peut y avoir entre 2 boulangeries voisines. Le contribuable y gagnera car le budget d'une politique agricole commune inefficace pourra être fortement réduit. Pour arriver à cela, il faut sortir les produits agricoles des accords commerciaux - comme la culture - afin que l'Europe puisse retrouver une souveraineté en matière de politique agricole. Nos productions agricoles ne doivent plus être considérées comme des « commodités », c'est-à-dire des matières banalisées, sans lien au territoire et dépourvues de caractéristiques sociale ou environnementale. Sachons parler de notre maïs, de nos canards ou en encore de notre lait, comme un viticulteur parle de son vin. À l'image de l'exception culturelle leur qualité doit être protégée par une exception agriculturelle.

Nos concitoyens urbains doivent prendre conscience que s'ils ont des métiers intellectuels, dans le tertiaire, la santé, l'enseignement ; c'est parce qu'ils ont délégué à ceux qui sont restés aux champs, la production de nourriture. Vouloir interdire trop vite et sans contrepartie, certaines innovations qui ont contribué au développement économique du pays en libérant des bras de la terre, relève d'une sorte de négation historique et nous le ressentons comme du mépris à notre égard.

Nicolas Jaquet
Vice-président de la CR 40
Président de France Grandes Cultures

DÉGÂTS DE SANGLIERS

En 2019, les dégâts de sangliers dans les Landes ont explosé, passant de 300 ha au semis 2018 à 1067 ha au semis 2019 (sans compter les dégâts sur les maïs en lait).

Pour cette année, la Fédération de Chasse (FDC) 40 estime les dégâts à environ 2 millions d'euros. La Fédération indique qu'elle n'aura pas les moyens d'indemniser ce montant et cherche à faire modifier le système d'indemnisation.

Pour les dégâts 2019, sur quelle base seront réglés les dégâts ? À ce jour, personne ne peut le dire. Une contribution territoriale va être demandée aux Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) pour abonder le budget de la FDC 40. Ces fonds-là s'avéreront ils suffisants pour régler l'ensemble des dégâts ?

Des efforts ont été fournis pour augmenter le nombre de sangliers tués (affûts de nuit avec le lieutenant de louveterie, battues dès le 1er juin, utilisation de la chevrotine). Malgré toutes ces actions, la population de sangliers ne cesse d'augmenter.

En Haute Lande, face à l'ampleur des dégâts, des agriculteurs ont clôturé leurs parcelles. De ce fait, une concentration des dégâts s'est déportée dans les terres agricoles non protégées.

Pour la campagne 2020, de nombreux agriculteurs, par nécessité, vont devoir investir pour l'achat des clôtures, et ce, pour un coût non négligeable :

- 2 et 3 € HT/mètre pour une clôture électrique
- 7 à 10 €HT/mètre pour une clôture avec du grillage à mouton.

Le fait de clôturer va entraîner la diminution des surfaces de chasse des ACCA et n'améliorera pas les relations et la cohabitation chasseurs/agriculteurs.

Avec des années financièrement difficiles, tous les agriculteurs n'auront pas les moyens d'investir dans des clôtures (très peu d'aide financière). Il en résultera que ces exploitations concentreront la majeure partie des dégâts et se retrouveront en péril si les Fédérations de chasse venaient à ne plus pouvoir ou vouloir indemniser le montant des dégâts.

L'avenir passera par le maintien par les pouvoirs publics d'un système d'indemnisation, par l'autorisation de chasser les sangliers toute l'année et de redonner aux agriculteurs le droit à l'affût, par une aide financière pour la pose des clôtures.

Stanislas Chedru,
Céréalier à Commensacq.

21E FESTIVAL NLSD

PARI RÉUSSI POUR LA PREMIÈRE JOURNÉE SPÉCIALE JEUNES AGRICULTEURS !

Pour sa 21e édition, le festival du Non Labour Semi Direct (NLSD) implanté pour l'occasion au lycée agricole de Vendôme dans le Loir-et-Cher, a voulu s'offrir une cure de jouvence avec la mise en place de la première journée spéciale "Jeunes agriculteurs CR". Cette journée, basée sur la découverte du festival au travers de conférences, jeux et rencontres, a remporté un grand succès auprès des jeunes.

"On peut en trouver des carrées,
On peut la prendre sans bouger,
C'est par elle qu'on attaque le mal,
Elle est très souvent végétale".

Telle était l'énigme qui a occupé un bon moment l'esprit de ces jeunes venus des quatre coins de la France pour partager un moment convivial autour de deux sujets principaux : les techniques culturales simplifiées et l'origine de la bière fraîche servie sous la tente "Jeunes agriculteurs CR".

La journée s'est achevée dans un gîte privatisé, pour une soirée placée sous le signe de la convivialité et des échanges, avec de belles grillades sur barbecue et une soirée dansante qui a duré jusqu'au petit matin.

La Coordination Rurale remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite. Merci aux jeunes agriculteurs d'être venus en nombre dans ce beau département agricole de France. Et vivement l'édition 2020 pour encore plus de découvertes !

RETRAITES : ENCORE UNE ANNONCE, À QUAND LES ACTES ?

Le 26 août dernier, au sortir du sommet du G7, le président Emmanuel Macron a déclaré préférer un calcul des droits à la retraite lié à la durée de cotisation plutôt qu'à l'âge de départ. Cette annonce surprise est en contradiction avec ce que Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire en charge de la réforme du système des retraites, a pu préconiser dans son rapport avec un départ en retraite à l'âge pivot.

Pour la section Retraités de la CR, il est évident que cette proposition du Chef de l'État est plus favorable pour les non-salariés agricoles (NSA) ayant commencé à travailler dès leur plus jeune âge.

Ceci ne compense malheureusement pas le handicap du principe 1 euro cotisé = 1 point de retraite, du fait du revenu anormalement bas des NSA (900 € de retraite moyenne contre 1 860 € pour les salariés agricoles - source Conseil d'Orientation des Retraites 2019).

La CR a rencontré à plusieurs reprises les pouvoirs publics concernant cette réforme, en rappelant son souhait de voir revaloriser le montant de la pension à 85 % du SMIC contre 75 % actuellement.

Cette réforme devra également corriger l'injustice de la prise en compte de la pénibilité, dont bénéficient actuellement les seuls salariés, alors que les cotisations afférentes, intégrées aux cotisations accidents du travail, sont payées par les employeurs, majoritairement NSA.

La section Retraités de la CR restera attentive aux rencontres avec les partenaires sociaux et ne manquera pas d'inciter les agriculteurs à participer aux consultations publiques prévues cet automne.

Toute l'actualité de la section Retraités de la Coordination Rurale est disponible sur notre site : https://www.coordinationrurale.fr/retraites/

CÉLÉBRER LA FEMME RURALE, C'EST BIEN, AMÉLIORER SA CONDITION, C'EST MIEUX !

Le 15 octobre célèbre désormais la journée internationale de la femme rurale. À cette occasion, la Coordination Rurale attire l'attention sur les trop nombreuses difficultés rencontrées encore aujourd'hui par certaines agricultrices : absence de statut et donc de couverture sociale, situation économique difficile, manque d'information sur les possibilités de remplacement dont les congés de maternité, retraites les plus basses de toute la société (550 euros par mois), isolement, etc.

La CR rappelle que ce sont bien souvent également des mères de famille et qu'elles ont besoin d'être soutenues au quotidien pour assurer la continuité dans une légitime évolution de leurs foyers.

Les agricultrices sont des combattantes du quotidien et il est temps de revaloriser leur travail. Elles méritent d'être mieux reconnues et considérées !

Vous pouvez consulter les positions de la section Agricultrices de la CR sur notre site : https://www.coordinationrurale.fr/agricultrices/

ÉLECTIONS MSA 2020

NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DÉCIDER POUR VOUS !

LES ÉLECTIONS MSA

EN QUELQUES DATES

13 SEPTEMBRE 2019
Date limite d'inscription sur les listes électorales

8 OCTOBRE 2019
Publication des listes électorales définitives

19 NOVEMBRE 2019
Clôture des candidatures

20 AU 31 JANVIER 2020
Vote en ligne ou par voie postale

6 FÉVRIER 2020
Dépouillement et annonce des résultats

APPEL À CANDIDATURES

Les élections MSA se dérouleront du 20 au 31 janvier 2020.

Notre syndicat entend être en prise directe avec la MSA pour toujours mieux défendre l'agriculture et les agriculteurs. C'est pourquoi, nous sollicitons votre candidature pour représenter la CR 40 à la MSA au sein de votre canton. Chaque délégué MSA pourra s'impliquer à hauteur de ses possibilités, de sa disponibilité afin de faire remonter et améliorer toutes les situations délicates rencontrées par les agriculteurs avec la MSA.

Notre implication doit être plus importante dans ces élections afin d'œuvrer en faveur des agriculteurs de notre département.

Exploitant agricole, retraité, employeur de main-d'œuvre, nous vous demandons de vous investir dans cette mission. Vous avez tous connu des soucis de cotisations, de pénalités de retard, de retraite, et plus encore ! Nous devons mettre cet outil MSA au service des agriculteurs et rester vigilants.

Ne laissons pas la MSA à des personnes qui n'auront pas le courage de nous défendre !

Vous souhaitez être candidat sur votre canton ?
Contactez le bureau de la CR 40 :
06 84 55 73 20

J'ADHÈRE À LA COORDINATION RURALE 40

Nom, Prénom : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Mail : ……

Tel : …… ……Port : ……

J'adhère à la Coordination Rurale 40 : ❑ exploitant(e), jeune installé(e) : 30 € de base + 1 € de l'hectare
❑ ancien(ne) exploitant(e) : 30 €

Je suis producteur de :

❑ Bovin viande
❑ Bovin lait
❑ Ovin
❑ Caprin
❑ Grandes cultures
❑ Viticulture
❑ Maraîchage
❑ Autre : . . . . . .
❑ En agriculture biologique
❑ Vente directe
❑ Employeur de main-d'œuvre

Bulletin à retourner complété et signé, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de la CR 40) à l'adresse suivante :

Coordination Rurale 40 - 1 Rue Saint Joseph 24540 Monpazier

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations (mail, courrier postal, sms…) et newsletters de la Coordination Rurale, merci de cocher cette case ❑

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique par le personnel administratif de la Coordination Rurale Union Nationale et sont conservées pendant la durée de votre adhésion et dans la limite de 3 ans maximum à compter du non-renouvellement de votre adhésion, le cas échéant. Ces informations sont destinées à assurer la gestion administrative de nos adhérents et à leur adresser nos communications. L'accès à vos données personnelles est limité au personnel administratif de la Coordination Rurale Union Nationale, et le cas échéant, nos prestataires. En dehors de ces cas, ces données ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement, de portabilité de vos données que vous pourrez exercer en adressant une demande à : CR Nouvelle Aquitaine 1 Rue Saint Joseph 24540 Monpazier